

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

7^e Rallye National de Bretagne Les 9 et 10 Juin 2018



Avec la participation des villes et communes de :
Plouay, Guilligomarc'h, Meslan, Berné, Kernascléden, Inguiniel, Bubry.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 9 Avril :

- Parution du règlement.
- Ouverture des engagements.

Samedi 26 Mai :

- Clôture des engagements

Samedi 2 et Dimanche 3 Juin :

- Parution et distribution du carnet d'itinéraire à l'école de musique de Plouay Rue de Manéhouarn de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Reconnaissances des ES 2,5 et 6 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Sur trois passages maximum

Vendredi 8 Juin :

- Distribution du carnet d'itinéraire sur le parc d'assistance de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
- Reconnaissances des ES 2, 5 et 6 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Sur trois passages maximum

Samedi 9 Juin :

- Distribution du carnet d'itinéraire sur le parc d'assistance de 8h00 à 12h00.
- Reconnaissances pédestres ou VTT pour l'ES 1 de 12h00 à 16h00 Sur trois passages maximum
- Reconnaissances des ES 5 et 6 de 8h00 à 16h00 Sur trois passages maximum
- Reconnaissances de l'ES 2 de 8h00 à 15h00 Sur trois passages maximum
- Vérifications administratives de 12h à 16h00.
- Vérifications techniques de 12h15 à 16h15.
- 1^e réunion de collège des commissaires sportifs à 14h30 (Au PC Ecole de musique rue de Manéhouarn)
- Publication des admis au départ, de l'ordre et heures de départ de la 1^e étape à 17h00 (Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance).
- Départ de la 1^e voiture VHC à 18h30 (Le 1^e concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire officiel)
- Arrivée de la 1^e étape à 21h37 en Parc Fermé d'Etape. (Pour la 1^{ère} voiture VHC).
- Publication des résultats partiels de la 1^e étape et des ordres et heures de départ de la 2^e étape à partir de 23h (Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance).

Dimanche 10 Juin :

- Départ de la 1^e voiture VHC à 8h45 (Le 1^e concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire officiel)
- Arrivée de la 1^e voiture VHC à 16h29 en Parc Fermé (Esplanade de Plouay)
- Vérifications techniques finales au garage Auto Sécurité Zi de Rostervel 56240 Plouay.
- Publication des résultats du rallye 30min après l'entrée en parc fermé de la 1^e voiture moderne (Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance)
- Remise des prix sur le podium

NOTA : Les informations pour l'équipage (règlement, convocation, liste des engagés) seront consultables uniquement sur le site internet :

www.rallyebretagne.bzh

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Océane organise le 7^e Rallye National de Bretagne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire le 17 Avril 2018 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 408 en date du 24 Mai 2018.

Comité d'Organisation

Président : Max MARTINEAU

Vice-Président : Gilles SIMON

Secrétaire: Jean-Paul Le Goffic.

Trésorière : Marine MARTINEAU , Adjoint : Jean Paul Le Goffic.

Membres : Jean-Jacques DUHAMEL, Michel Guilloux, Vincent Gegaden, Valérie Fouillé, Bruno Le Meur.
Jean-Luc Guérinot....

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye

Chez Jean-Paul LE GOFFIC : Le Bois de Saint Erven 56520 PLOUAY

Organisateur technique

Nom : ASACO Océane

Adresse : 43 Rue Paul Guieysse 56100 LORIENT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS (en cours)

Observateur FFSA	François LANGLET	1559/0102
Collège des Commissaires Sportifs		
Président	Jacques TROMAS	128570/1202
Membres	Michel ODIETTE	12118/1201
	Nathalie TOLLEMER	25930/1206
Direction de Course		
Directeur de Course	Joseph LORRE	10395/1202
Directeur de Course Adjoint	Michel FRALIN	2149/1208
Directeur de course responsable Rallye 2		
Adjoints à la D.C	Bernard CONDEMINE	6916/1110

	Pierre SCHUBLER	27374/1202
Adjoints à la D.C délégués aux ES	Jean-Louis MINEUR	29169/1209
	Joachim MAWDSLEY	15063/1303
Point Inter	Gabriel GIANOLIO	7760/1201
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Philippe DRONNEAU	148449/1202
	Erwin MAWDSLEY	228740/1303
Médecin Chef	Dr François MINEUR	
Commissaires Chargés des Relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINE	56617/1110
	Myriam MAWSDLEY	11115/1303
	Gérard BERTRAND	5705/0905
Commissaires Techniques		
Responsable + Responsable Rallye 2	André MEVEL	186089/1210
	Gwen WATTU	47803/1210
	Jacques ZEZUKA	179650/1201 STAGIAIRE
Chronométrateurs		
Responsable	Jean-Louis TISSERAND	181287/1106
	Alain DEVIN	37311/1106
	Maryse RAGUENEAU	24305/1106
	Michel LE BOISSELIER	6992/1305
Classement	Mathieu BONNAUD	41131/1101
Juge de fait	Jean-Jacques PECHON-ROSSEL	2527/1201

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^e Rallye National de Bretagne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Coef 4
- Trophée Jacky Deborde de la Ligue Bretagne Pays de Loire
- Championnat ACO
- Challenge des Rallyes Bretons.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives, uniquement consultables sur notre site internet.

www.rallyebretagne.bzh

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 9 Juin de 12h00 à 16h00 et les vérifications techniques de 12h15 à 16h15 sur le parc d'assistance à Plouay.

Les vérifications techniques finales seront effectuées au garage Auto Sécurité Zi de Rostervel 56240 Plouay.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^e Rallye National de Bretagne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 26 Mai.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum (y compris VHC / VHRS/LPRS/ LTRS / ENRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 460 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 920 € (x 2)
- Pour les inscrits au championnat des rallyes bretons, ayant participé au Rallye de Lohéac, au Rallye du Morbihan et au Rallye de Bretagne, un chèque de 140€ sera envoyé la semaine suivant le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à libeller à l'ordre du **Rallye Bretagne Organisation**. Ils seront encaissés le 5 Juin.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit, mail à limagolf56@orange.fr ou par téléphone (0628225754) au moins 24h avant le début des vérifications administratives se verra rembourser intégralement son engagement. Les droits d'engagement seront conservés en intégralité pour les équipages non présentés aux vérifications sans prévenir....

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.2 Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée au dehors du parc d'assistance. En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur. Cette intervention devra être obligatoirement effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2.1 Dans le parc ne sera accepté qu'UN seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule devra être identifié au moyen d'un sticker « Assistance » collé sur le pare-brise passager, remis lors du retrait du roadbook.

4.3.2.3 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur Foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes ;
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3x5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique du véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^e Rallye National de Bretagne représente un parcours de 222.400 km.

Il est divisé en 2. Étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105.500 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 et 3 : La Super spéciale : 2.00 kms x 2 = 4.00 kms
- ES 2 et 4 : St Yves Bubry : 8.60 kms x 2 = 17.20 kms
- ES 5.7.9 : Les Roches du Diable : 18.500 kms x 3 = 55.50 kms
- ES 6.8.10 Le Scorff : 9.60 kms x 3 = 28.80 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* **NB** : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points. Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 10 Juin sur le podium à la fin du rallye.

Des coupes et des trophées non cumulables récompenseront les trois 1ers équipages :

- De chaque classe
- Du classement féminin
- Du jeune – de 25 ans

Des coupes et un voyage pour deux personnes offerts par Salaun Holidays (tiré au sort) récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

Classement		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Général		700€	500€	300€	100€
Groupe A, N, GT, F2000, R	1 à 5 partants	100€			
	6 à 15 partants	200€	100€		
	+ de 15 partants	300€	200€	100€	
Classes A, N, GT, F2000, R, Soit 26 classes.	1 à 3 partants	230€			
	4 à 10 partants	460€	280€	100€	
	+ de 10 partants	460€	280€	100€	60€
Féminines	1 à 3 partantes	200€			
	+ de 3 partantes	380€			
Moins de 25 ans	1 à 3 partants	280€			
	+ de 4 partants	460€	280€		

Les Classes R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D, R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2, R3.

Les prix en espèces (sauf pour les 4 premiers du classement général) seront réduits si moins de 100 partants.

Exemple : 85 partants : 85% des prix seront distribués

60 partants : 60% des prix distribués.

Les chèques seront envoyés la semaine suivante par courrier à l'adresse précisée sur le bulletin d'engagement.

ANNEXE ITINERAIRE HORAIRES

Etape1		Samedi 9 et dimanche 10 Juin 2018				
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
Départ Etape1						
CH 0A	Sortie Parc Fermé -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	0	0:00	18:30
AS	Assistance	0	0	0		
	Ravitaillement	0	0	0		
RZ 1	Prochain ravitaillement	10.6	22	32.6		
CH 1	Avant ES 1		0.2	0.2	0:15	18:45
DES 1	Plouay	2		2.2		18:48
CH 2	Avant ES 2		4.8	7	0:15	19:03
DES 2	St Yves	8.6		15.6		19:06
CH 2A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32.6	0:35	19:41
Regroupement						
	Assistance	10.6	22	32.6		
	Ravitaillement	10.6	22	32.6		
RZ 2	Prochain ravitaillement	10.6	22	32.6		
CH 3	Avant ES 3		0.2	0.2	0:15	20:41
DES 3	Plouay	2		2.2		20:44
CH 4	Avant ES 4		4.8	7	0:15	20:59
DES 4	St Yves	8.6		15.6		21:02
CH 4A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32.6	0:35	21:37
Distance Totale étape 1		21.2	44	65.2		
Départ Etape2						
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
CH 4B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	32.6	0:03	8:45
	Assistance	10.6	22	32.6		
CH 4C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	32.6	0:20	9:05
	Ravitaillement	10.6	22	32.6		
RZ 3	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
CH 5	Avant ES 5		9.7	9.7	0:12	9:17
DES 5	Les Roches du Diable	18.5		28.2		9:20
CH 6	Avant ES 6		8.8	37	0:35	9:55
DES 6	Le Scorf	9.6		46.6		9:58
CH 6A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5.8	52.4	0:20	10:18
Regroupement						
CH 6B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52.4	1:00	11:18
	Assistance	28.1	24.3	52.4		
CH 6C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52.4	0:20	11:38
	Ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
RZ 4	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
CH 7	Avant ES 7		9.7	9.7	0:12	11:50
DES 7	Les Roches du Diable	18.5		28.2		11:53
CH 8	Avant ES 8		8.8	37	0:35	12:28
DES 8	Le Scorf	9.6		46.6		12:31
CH 8A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5.8	52.4	0:20	12:51
Regroupement						
CH 8B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52.4	1:00	13:51
	Assistance	28.1	24.3	52.4		
CH 8C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52.4	0:20	14:11
	Ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	0		
CH 9	Avant ES 9		9.7	9.7	0:12	14:23
DES 9	Les Roches du Diable	18.5		28.2		14:26
CH 10	Avant ES 10		8.8	37	0:35	15:01
DES 10	Le Scorf	9.6		46.6		15:04
CH 10A	Entrée Parc Fermé - Plouay		5.8	52.4	0:20	15:24
Distance Totale étape 2		84.3	72.9	157.2		
Distance Totale Rallye		105.5	116.9	222.4		